



Hon. Josée Verner  
Ministre du Patrimoine Canadien  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A6

Madame la Ministre,

Au nom du Président et du Conseil d'administration de la Conférence canadienne des arts, je vous écris pour exprimer notre préoccupation quant aux mesures que, selon la presse, votre ministère s'apprêterait à adopter en matière de contenu offensant dans les productions cinématographiques et télévisuelles financées avec l'aide d'un financement public.

La CCA s'abstiendra de commentaires sur le contenu des révisions jusqu'à ce qu'il soit rendu disponible, mais les reportages médiatiques sont troublants pour quiconque se préoccupe de la liberté d'expression et de la vitalité de l'expression artistique et culturelle canadienne.

La CCA croit fermement que les provisions de lois canadiennes existantes, adoptées par nos parlementaires et mises à l'épreuve et clarifiées par la Cour suprême du Canada, suivant un processus intellectuel rigoureux, sont adéquates. De telles provisions, intégrées au Code criminel du Canada, visent l'exploitation excessive de la violence, la pornographie, la pornographie juvénile, l'exploitation et la promotion de crimes haineux, le libelle et la diffamation. Ces mesures sont accessibles à quiconque pour traiter des productions de contenu offensant, qu'elles soient financées par le système public ou privé et quel que soit le médium de diffusion.

La CCA vous invite, ainsi que vos administrateurs, à procéder avec prudence sur ce sujet. Le ministre du Patrimoine Canadien et ses agents doivent être les gardiens infatigables de la liberté d'expression et être diligents dans la préservation de la liberté de nos artistes, créateurs, et producteurs ainsi que celle de tous les Canadiens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Pineau  
Directeur général